

La constitution

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, à mon avis, le Parlement a été traité avec grande désinvolture à l'occasion du débat sur la constitution. Le premier ministre du pays (M. Trudeau) a choisi d'annoncer cette résolution importante lors d'une conférence de presse plutôt qu'au Parlement. Il aurait peut-être été excusable si les débats de la Chambre n'étaient pas télévisés mais comme ce n'est pas le cas, il avait le moyen de communiquer avec le peuple canadien. On ne peut donc voir dans le fait qu'il ait choisi de ne pas présenter la motion à la Chambre des communes autre chose qu'un exemple de son arrogance et de son mépris envers notre institution.

Les droits des électeurs de Fraser Valley-Ouest aux Communes ont été violés par la motion de clôture. Je prends la parole ici ce soir, ayant perdu la moitié de mes droits. Le débat a fait le tour complet. Il a débuté aux Communes, s'est poursuivi au comité, mais mon discours arrive après coup, une fois le fait accompli. En fait, on refuse à la population de Fraser Valley-Ouest le droit de se faire entendre.

Mme Mitchell: Approuve-t-elle votre comportement?

M. Wenman: Je suis convaincu que mes électeurs et, j'espère, tous ceux qui soutiennent le régime démocratique parlementaire—je croyais que l'hon. représentante était de ceux-là—considéreraient qu'il y a eu abus de pouvoir. J'aurais cru que le député aurait été avec moi plutôt que contre moi en ce qui concerne la clôture.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député doit adresser ses observations à la Présidence.

M. Wenman: Excusez-moi, monsieur l'Orateur. Les droits des administrés de Fraser Valley-Ouest ont été lésés par ce recours à la clôture. Et mes privilèges et responsabilités en tant que leur représentant ont été violés par la même occasion. L'offensante motion de clôture n'a toujours pas été retirée, à l'heure qu'il est, malgré les objections qui ont été présentées au ministre responsable. Le président du Conseil privé (M. Pinard), a lui-même admis à la Chambre des communes que c'était là un règlement déraisonnable qui devrait être révisé. A ma connaissance, il n'a été ni révisé ni aboli, et une autre motion possible pend comme une épée de Damoclès au-dessus de ce Parlement, au-dessus de ce débat.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, alors même que le premier ministre et le gouvernement reconnaissent la gravité du problème, des députés ne s'insurgent pas contre ce règlement de la clôture et ne demandent pas qu'il soit aboli. Parti après parti et premier ministre après premier ministre ont déclaré qu'il devrait être aboli. Je voudrais citer les paroles prononcées par Sir Wilfrid Laurier quand il a pris la parole la première fois qu'on a eu recours à cette motion.

M. Collenette: Un gouvernement conservateur.

M. Wenman: Peu m'importe s'il s'agissait d'un gouvernement conservateur, libéral, néo-démocrate ou autre. Il s'agit d'une règle injuste et vous le savez aussi. Défendez la démocratie, écoutez votre ancien premier ministre, écoutez la voix du libéralisme...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Vous devez vous adresser à la présidence.

M. Wenman: Monsieur l'Orateur, je m'adresse directement à vous. Voilà ce qu'a déclaré le premier ministre libéral du Canada:

On me permettra de redire à mon honorable ami: On récolte suivant qu'on a semé; celui qui agit avec justice sera traité avec équité, mais l'injustice appelle forcément l'injustice.

Mon très honorable ami n'a pas oublié ces paroles de Shakespeare: «this even handed justice commends the ingredients of our poisoned chalice to our own lips.»

Le poison qu'il nous offre aujourd'hui il lui faudra l'approcher de ses lèvres plus tard. Nous sommes la minorité; on peut nous bâillonner; on peut bien nous empêcher d'exprimer nos opinions; on peut fouler aux pieds nos droits. Mais, monsieur l'Orateur, le jour de la rétribution arrivera.

Voici ce qu'a déclaré un grand premier ministre, un premier ministre libéral. Ce sont les paroles de Laurier. Elles sont aussi vraies aujourd'hui qu'elles l'étaient en avril 1913. Elles n'ont rien perdu de leur sens quand on découvre de quelle façon tortueuse et dissimulée chemine la pensée du premier ministre actuel.

● (2140)

Les résultats de la résolution du 9 avril 1913 pourraient fort bien se répéter. Le même scénario s'est répété avec l'imposition, tristement célèbre, de la clôture, le 23 octobre 1980. Comme en 1913, c'est peut-être cet événement qui marquera la défaite, non seulement de cette résolution, mais aussi du gouvernement. Espérons que cette motion de clôture ne marquera pas également le démembrement de notre pays.

Laurier avait également déclaré dans le même discours:

J'ai l'honneur d'appartenir au grand parti libéral du Canada. J'y ai occupé des postes d'une certaine importance; plus que cela, pendant vingt ans et plus, le commandement suprême m'en a été confié. Pendant les quinze années que j'ai été premier ministre, il est arrivé quelquefois que des amis sont venus me dire que je ne me rendais pas justice à moi-même ou au parti, et que je devais faire un règlement de clôture, ainsi que la chose a été faite dans plusieurs autres parlements. Monsieur l'Orateur, je suis un libéral de vieille roche; j'ai fait mon éducation à l'école de Fox et des anciens chefs du parti libéral, et je n'ai jamais pu me faire à l'idée de priver une minorité parlementaire d'une arme d'autant de valeur que la liberté de la parole, en faisant adopter un règlement de clôture. Peut-être me suis-je trompé; peut-être ai-je été trop généreux. Non, je ne l'ai pas été; je préfère encore aujourd'hui, après quinze ans d'administration, avoir refusé d'imposer la clôture et avoir conservé l'ancien règlement.

M. Knowles: Je préfère être du côté de l'opposition plutôt que du côté de la majorité grâce au pouvoir du baillon.

M. Wenman: Je sais que le député est un démocrate et s'oppose à la clôture et je le remercie de sa remarque.

M. Knowles: Le député pourrait-il répondre à une question maintenant que nous avons fait cet échange? J'aimerais savoir ce que M. Diefenbaker a fait pendant les cinq ou six ans où il a dirigé le pays?

M. Wenman: J'ai déjà abordé cette question. Peu importe qu'il s'agisse des néo-démocrates en Saskatchewan, en Alberta ou en Colombie-Britannique, du parti conservateur en 1980, du parti libéral en 1981 ou encore du parti libéral de 1913 ou de quelque autre époque, cela ne rend pas le choix plus juste pour autant. En tant qu'homme de principes, vous comprenez cela aisément je n'en doute pas. Il va de soi que cette remarque passe par l'intermédiaire de monsieur l'Orateur.